



Conseil économique et social

Distr. générale
24 juillet 2017
Français
Original : anglais

Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Deuxième réunion de coordination et de gestion

Compte rendu analytique de la 33^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 8 juin 2017, à 10 heures

Présidente : M^{me} Chatardová (Vice-Présidente) (Tchéquie)

Sommaire

Point 19 de l'ordre du jour : Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme

b) Développement social

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

a) Rapports des organes de coordination

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement

l) Transport des marchandises dangereuses

Point 10 de l'ordre du jour : Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil lors de sa session de fond

Point 11 de l'ordre du jour : Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*En l'absence de M. Shava (Zimbabwe),
M^{me} Chatardová (Tchéquie), Vice-Présidente, prend
la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 19 de l'ordre du jour : Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme

b) Développement social (E/2017/26- E/CN.5/2017/10)

1. **M. Charwath** (Autriche), Président de la Commission du développement social, présente le rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-cinquième session (E/2017/26-E/CN.5/2017/10). Il dit que les États Membres sont conscients du rôle joué en faveur du développement social par la Commission, instance multipartite internationale, notamment par la mise en commun des bonnes pratiques et des enseignements tirés aux niveaux national et régional lors de débats de fond pragmatiques reposant sur des données factuelles. La Commission énonce des orientations intégrées et cohérentes en matière de politiques sociales inclusives pour garantir que le système des Nations Unies ne fasse aucun laissé-pour-compte lors de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Bureau de la cinquante-cinquième session a souligné qu'il fallait laisser le plus de latitude possible à toutes les parties intéressées pour qu'elles puissent prendre part aux travaux de la Commission.

2. Malgré les progrès remarquables en matière de lutte contre la pauvreté, 767 millions de personnes dans le monde vivent toujours dans l'extrême pauvreté. Dans certaines régions, un taux de croissance élevé et un meilleur accès à l'éducation et à la santé ne se sont pas traduits par une baisse significative du taux de pauvreté. Le niveau élevé de l'inégalité et l'augmentation des écarts entre les pays et au sein d'un même pays menacent de miner les perspectives de croissance et de freiner l'élimination de la pauvreté. Pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, il faut des cadres de politiques sociales, des stratégies d'élimination de la pauvreté et des plans nationaux de développement plus inclusifs, plus intégrés, plus cohérents et plus innovants. Il faudrait faire davantage pour répondre aux besoins spécifiques des groupes vulnérables en combinant politiques générales et politiques ciblées et en encourageant une large participation aux processus de prise de décisions. Les politiques en matière d'emplois décents et de protection sociale ont montré leur efficacité à cet égard.

3. La cohérence et la coordination des politiques sectorielles permettront de rendre la croissance plus inclusive et favorable aux pauvres et de réduire les vulnérabilités tout en renforçant la résilience aux risques liés au climat. La volonté politique, les capacités des institutions, notamment la capacité dans le domaine statistique à recueillir des données ventilées, et les mécanismes nationaux de communication de l'information doivent également être renforcés. Ces efforts doivent être soutenus par un environnement international favorable se traduisant par le respect des engagements en matière d'aide publique au développement (APD) et un renforcement accru des capacités, de la coopération technique et de la mobilisation des ressources.

4. La table ronde de haut niveau intitulée « Promotion de politiques intégrées pour l'élimination de la pauvreté : l'épanouissement de la jeunesse dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » a mis en relief les difficultés rencontrées par les jeunes, notamment des niveaux élevés de chômage et de sous-emploi, l'accès limité à un enseignement de qualité et un manque de formation. Les participants ont souligné la nécessité de prendre systématiquement la jeunesse en compte dans les stratégies d'élimination de la pauvreté, de recueillir des données ventilées par âge aux fins de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de politiques en faveur de la jeunesse fondées sur des données factuelles et de renforcer la participation des jeunes à tous les niveaux de l'application du Programme 2030. Ils ont également débattu de l'entrepreneuriat, de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'utilisation des technologies numériques au service des objectifs de développement durable et de l'échange de bonnes pratiques, notamment en matière de programmes pour l'emploi des jeunes.

5. Dans une autre table ronde de haut niveau, intitulée « Ne laisser personne de côté : la pauvreté et le handicap », les participants ont échangé des données d'expérience nationales, régionales et mondiales sur la lutte contre la pauvreté des personnes handicapées. Ils ont souligné la nécessité de prendre en compte les droits des personnes handicapées dans toutes les prochaines actions en faveur du développement durable. Ils ont appelé les États et les organisations internationales à défendre et à protéger les droits des personnes handicapées, y compris leur pleine participation à la prise de décisions et à l'application du Programme 2030.

6. La Commission a également souligné l'importance de protéger le bien-être et les droits des personnes âgées, qui constituent un de ses groupes

cible. Bien que de nombreuses personnes âgées vivent plus longtemps, beaucoup souffrent de mauvaises conditions de vie et de la pauvreté. Si de nombreux gouvernements ont modifié les régimes de protection sociale pour améliorer le bien-être des personnes âgées, notamment grâce aux pensions de retraite, le niveau de ces dernières ne suffit pas toujours pour que les personnes âgées vivent dans la dignité au-dessus du seuil de pauvreté. Les femmes âgées sont particulièrement exposées.

7. La Commission a noté le rôle crucial que joue la famille dans le développement culturel, politique et socioéconomique. Elle a insisté sur la nécessité d'aider les familles, les enfants et les jeunes à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et à renforcer la solidarité intergénérationnelle, afin de réaliser les objectifs de développement durable. Elle a souligné l'efficacité à cet égard des programmes de transferts monétaires et de bons, de développement du jeune enfant et de création d'un environnement professionnel favorable au travail des parents.

8. La Commission a adopté deux projets de résolution qu'elle a recommandé au Conseil économique et social d'adopter, respectivement intitulés « Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique » et « Promotion des droits des personnes handicapées et renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». La Commission a également adopté une résolution sur les « Politiques et programmes mobilisant les jeunes », qui est portée à l'attention du Conseil.

9. Les thèmes et les délibérations de la Commission du développement social sont très utiles à l'application du Programme 2030. Il faudrait s'attacher davantage à structurer l'ordre du jour, le programme de travail et les propositions et orientations de la Commission pour optimiser sa contribution.

10. **M. Ríos Sánchez** (Observateur du Mexique) dit que le Programme 2030 est une entreprise nationale ainsi qu'une mission collective visant à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, à ce qu'il n'y ait aucun laissé-pour-compte et à promouvoir les droits des femmes, des jeunes, des familles, des personnes âgées, des personnes handicapées et de toutes les autres populations vulnérables.

11. Toutefois, le développement social doit être considéré sous plusieurs angles. Dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, il faudrait également réfléchir à l'avenir de la Commission du développement social,

qui devient superflue à mesure que ses travaux font double emploi avec ceux d'autres organes. La vision de la Commission remonte à 20 ans, ce qui la distancie des travaux du Conseil économique et social et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Il convient de l'actualiser pour prendre en compte le nouveau modèle. Les États Membres doivent participer et contribuer à la Commission afin d'éviter la répétition des schémas précédents. Le Mexique prendra en compte le nouveau modèle de développement lorsqu'il assurera la vice-présidence de la Commission.

Suite donnée aux recommandations contenues dans le rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-cinquième session (E/2017/26-E/CN.5/2017/10)

12. **La Présidente** invite le Conseil à se prononcer sur les projets de proposition contenus dans le chapitre I, sections A et B du rapport, ainsi que sur la décision 55/101 figurant dans le chapitre I, section C.

Section A

Projet de résolution I : Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Projet de résolution II : Promotion des droits des personnes handicapées et renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030

13. *Les projets de résolution I et II sont adoptés.*

Section B

Projet de décision : Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-cinquième session, ordre du jour provisoire et documentation de sa cinquante-sixième session

14. *Le projet de décision est adopté.*

Section C

Décision 55/101 : Présentation de candidatures à des sièges au Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

15. **La Présidente** considère que le Conseil souhaite confirmer la nomination de Sylvie Durrer et la reconduction de Jimi Adesina, Asef Bayat, David Hulme, Joakim Palme et Onalenna Selolwane au

Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

16. *Il en est ainsi décidé.*

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

a) Rapports des organes de coordination
(E/2017/55)

17. **M^{me} Petrova** [Directrice du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS)], présente le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination pour 2016 (E/2017/55). Le Conseil, le plus ancien et le plus important mécanisme de coordination interne du système des Nations Unies, rassemble les chefs de secrétariat des institutions spécialisées, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de l'Organisation mondiale du commerce et des fonds et programmes. Le Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est le dernier membre à être entré au Conseil en septembre 2016.

18. Le rôle principal du Conseil est de renforcer les synergies et favoriser la cohérence et la coordination entre les organismes des Nations Unies sur des questions intéressant l'ensemble du système. Le rapport expose plusieurs réalisations du Conseil en 2016, notamment l'adoption de 11 principes communs pour orienter l'appui du système des Nations Unies à la mise en œuvre du Programme 2030 et la publication d'un livre intitulé *Transitioning from the Millennium Development Goals to the Sustainable Development Goals* (Passer des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable). Le Conseil a approuvé plusieurs déclarations réaffirmant sa volonté d'éliminer la discrimination, de réduire les inégalités et de contribuer à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix. Le cadre d'action commun des Nations Unies sur l'égalité et la non-discrimination est disponible sous forme électronique sur le site du Conseil, format convivial visant à favoriser son adoption généralisée. La publication sera officiellement lancée au Siège dans les semaines à venir.

19. Le Comité de haut niveau sur les programmes a contribué à la coordination de la préparation et du suivi des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, notamment la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur

la réduction des risques de catastrophe et la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a également élaboré les contributions communes et apports du système à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

20. Les organismes du système des Nations Unies ont pu, dans le cadre du Comité, examiner et commenter une panoplie de directives et de pratiques exemplaires visant à intégrer le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 dans leurs programmes de travail. Il a été envisagé de nouveaux moyens de renforcer l'efficacité globale de l'appui du système des Nations Unies aux investissements étrangers directs dans les pays les moins avancés. Le Comité a par ailleurs élaboré une série de principes fondamentaux communs, approuvée par le Conseil, régissant la démarche du système des Nations Unies face aux changements climatiques.

21. En 2016, le Comité de haut niveau sur la gestion a centré ses activités sur l'harmonisation et la simplification des pratiques de fonctionnement dans les domaines des finances et du budget, des ressources humaines, de l'informatique et des communications et des achats. Le multilinguisme est toujours une priorité pour l'Organisation des Nations Unies. Le Comité a élaboré un programme de travail à moyen terme pour renforcer la collaboration et la cohérence au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, la prestation de services, les partenariats, les ressources humaines, la sécurité du personnel, la gestion des données et des risques.

22. Le Groupe des Nations Unies pour le développement s'est employé à améliorer le fonctionnement du système de développement et du système des coordonnateurs résidents au bénéfice de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national, notamment en élaborant des notes d'orientation, des guides de référence et des rapports. Il a également introduit un nouveau système de gestion de la performance pour les coordonnateurs résidents et les équipes de pays, dans l'objectif d'améliorer l'encadrement et de favoriser l'unité d'action au niveau national. Le suivi des progrès en termes de cohérence opérationnelle et de coordination a été renforcé grâce à l'amélioration d'un système de suivi en ligne et la publication d'un rapport en 2016.

23. La première session ordinaire du Conseil, tenue à Genève en avril, s'est déroulée pour la première fois sous la forme d'un séminaire pour favoriser des

discussions dynamiques et à portée stratégique. Les discussions ont porté sur la situation mondiale, l'avenir du multilatéralisme et la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Ouvrant les débats sur la situation mondiale, le Secrétaire général a noté que face à de nouvelles tendances géopolitiques, telles que la mutation des conflits et les menaces terroristes dans le monde, l'Organisation des Nations Unies devrait s'adapter à des situations nouvelles et difficiles tout en mettant l'accent sur la prévention et la résilience.

24. Lors de sa discussion sur la situation économique mondiale, le Conseil a souligné la nécessité de viser une croissance durable et plus juste, bénéfique pour tous. Bien que soit prévu un retour de la croissance aux niveaux d'avant-crise, l'irrégularité de la croissance en Afrique et le ralentissement persistant de la productivité demeurent de vives préoccupations. La conjoncture mondiale difficile se traduit également par la fragilité croissante et l'affaiblissement du pouvoir central, la baisse de la confiance envers les institutions publiques et les dirigeants, le morcellement du pouvoir économique et des relations commerciales, le bouleversement du quotidien par les avancées scientifiques et technologiques, les évolutions sociales et démographiques, les changements climatiques et les pressions exercées sur l'environnement, la mutation de la pauvreté et l'augmentation des chocs idéologiques et identitaires.

25. Le Conseil a convenu que le système des Nations Unies devait aborder ces difficultés en travaillant de manière concertée et cohérente. Il a mis en avant des champs d'action particulièrement pertinents pour la réalisation du Programme 2030, notamment les inégalités profondes, les défis du marché du travail, les technologies numériques et la lutte contre la fracture numérique, le développement des infrastructures et la création de nouvelles perspectives pour les jeunes.

26. En ce qui concerne l'avenir du multilatéralisme, l'intervenante rappelle qu'un monde de plus en plus multipolaire est à la fois source de menaces et d'opportunités. Le multilatéralisme est souvent perçu par le grand public comme inefficace et profitable uniquement aux puissants. La confiance en les institutions s'effrite. Le Conseil a donc exhorté l'Organisation des Nations Unies à prendre des mesures d'urgence pour combler ce vide moral en continuant à défendre et protéger ses valeurs et ses principes. Il faut réinventer le rôle de trait d'union joué par les Nations Unies dans un monde fragmenté et encourager la diversité des valeurs et le multiculturalisme. Il faut également créer des plateformes pour que tous les acteurs œuvrent sur des

questions connexes en mettant pleinement à profit l'avantage comparatif du programme normatif de l'Organisation des Nations Unies. La confiance doit être restaurée en montrant en exemple les résultats concrets sur le terrain et en renforçant les succès obtenus.

27. La réforme du système des Nations Unies pour le développement a porté jusqu'alors sur le développement de l'encadrement à tous les niveaux, grâce à la consolidation du système des coordonnateurs résidents, au renforcement de la responsabilité et de la confiance en ce qui concerne les activités menées à l'échelle du système et à l'amélioration de l'exécution au niveau des pays. Le Programme 2030 impose au système de s'adapter aux réalités du XXI^e siècle. Il faut encourager la prise de décision conjointe et l'obtention de résultats communs grâce à une meilleure gestion de la performance, une coordination accrue et davantage de financements communs. La prévention est une responsabilité transversale qui doit être intégrée dans les travaux des organismes des Nations Unies. Davantage de synergies et de liens doivent être créés entre les organismes humanitaires, les organismes de développement et les activités sur le terrain. Enfin, le système des Nations Unies doit davantage collaborer avec un large éventail de partenaires, dont le secteur privé et la société civile, en faisant bénéficier de ses avantages spécifiques, à savoir sa capacité à définir des normes et à rassembler.

28. **M. Vestrheim** (Norvège), dit que le rapport annuel d'ensemble sur les activités du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS) est une composante cruciale de l'amélioration de sa transparence et de sa réactivité aux besoins des États Membres, demandée dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Il pourrait cependant être préférable de présenter ce rapport annuel durant le débat consacré aux activités opérationnelles de développement plutôt que durant une réunion de coordination et de gestion du Conseil économique et social.

29. Le compte rendu de la mise en place des procédures opératoires standard est un bon exemple de rapport fondé sur des données factuelles concernant les changements dans les méthodes de travail et dans les façons d'agir du système des Nations Unies pour le développement. M. Vestrheim appelle à ce qu'on élabore davantage de rapports de ce type. S'agissant des informations fournies par le Comité de haut niveau sur la gestion, il aurait été utile d'indiquer à combien se montaient les économies réalisées grâce à l'harmonisation et à la simplification. M. Vestrheim

aurait également aimé recevoir plus d'informations sur l'application par différents organismes des recommandations tirées des déclarations et documents d'orientation du Comité de haut niveau sur les programmes sur le suivi du Programme 2030.

30. Il faudrait rendre publics le plan de travail et le rapport annuel du Groupe des Nations Unies pour le développement, du Comité de haut niveau sur la gestion et du Comité de haut niveau sur les programmes afin d'améliorer la transparence du CCS.

31. Le rapport annuel n'explique pas ce que le CCS a accompli à part avaliser le travail fait par ses organes subsidiaires. Il serait bénéfique de réfléchir comment le CCS pourrait contribuer à ce que les divers organismes aient à rendre compte de l'application de politiques et de directives auxquelles ils ont souscrit. La Norvège espère que cette question sera abordée dans le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 45 de l'examen quadriennal complet.

32. **M^{me} Arrieta Mungia** (Observatrice du Mexique) se félicite de l'adoption des principes communs du CCS visant à orienter l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment au moyen de l'adoption d'une approche axée sur les résultats et tenant compte de la situation réelle dans chaque pays, de la mise en pratique de principes de base communs et de l'adoption d'une approche stratégique concernant les mesures à prendre face aux changements climatiques dans le système des Nations Unies.

33. La délégation mexicaine félicite le Comité de haut niveau sur la gestion de son travail sur les achats, les questions financières et budgétaires, les ressources humaines et l'informatique et les communications. Elle le prie cependant de redoubler d'efforts pour s'assurer que toutes les entités du système des Nations Unies emploient plus efficacement les ressources à leur disposition.

34. **M^{me} Mungia** salue le CCS pour sa contribution à l'examen approfondi par la Commission de la fonction publique internationale de l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun de rémunération des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et le prie de participer activement à l'examen des prestations offertes au personnel recruté sur le plan local et au personnel de terrain.

35. **M^{me} Mungia** rend également hommage aux efforts déployés par le Groupe de travail sur

l'assurance maladie après la cessation de service pour trouver des solutions durables et complètes pour répondre à long terme aux engagements présentés dans les Normes comptables internationales pour le secteur public. Pour l'instant, il reste préférable que chaque organisation finance ces frais grâce à ses propres sources de revenus.

36. Le Mexique se réjouit de l'engagement du CCS en faveur de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix dans le cadre du Programme 2030, ainsi que du renforcement de la capacité du système des Nations Unies à identifier les causes des conflits, à donner rapidement l'alerte, à faire face promptement aux menaces imminentes et à intensifier la coopération transversale à tous les niveaux dans le but de garantir la paix et la sécurité, le respect des droits fondamentaux, le développement et l'accès à l'aide humanitaire. La nature changeante des conflits impose d'innover et d'élaborer des stratégies et mécanismes créatifs pour rompre le cercle vicieux de la violence.

37. L'occasion se présente de changer l'opinion que le monde a de l'ONU, qui serait une organisation dispendieuse et inefficace, où les dépenses de personnel seraient excessives, où des fonctions feraient double emploi et où des mandats n'auraient plus lieu d'être, des pratiques qui, sous le couvert de lourdeurs administratives, échapperaient aux évaluations rigoureuses qui auraient dû y mettre fin. La délégation mexicaine serait favorable à l'examen périodique des mandats aux fins de l'abrogation des mandats caducs, ainsi qu'à la mise en place d'un système de gestion des ressources humaines dans lequel les promotions seraient équitables et accordées sur la base de l'efficacité et de la qualité du travail.

38. Le nouveau paradigme énoncé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres instruments internationaux prévoit l'augmentation des ressources de base affectées au développement. La coordination interinstitutions doit devenir plus efficace, que ce soit au niveau des administrations ou sur le terrain et pouvoir être évaluée par les pays bénéficiaires d'une aide.

39. **M^{me} Petrova** [Directrice du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS)] dit que les suggestions d'améliorations seront transmises au Secrétaire général et prises en considération par le CCS lors de la préparation de la prochaine session.

40. Bien que plusieurs exemples d'économies réalisées aient été inclus dans le rapport annuel d'ensemble, ce dernier ne doit pas dépasser une

certaine longueur. Des informations détaillées sur la plupart des activités du Comité de haut niveau sur la gestion sont disponibles sur le site du CCS. Les personnes désirant obtenir plus de détails sont priées de s'adresser au secrétariat du CCS, qui reste à leur disposition pour fournir d'autres exemples d'économies.

41. Pour ce qui est de rendre public le plan de travail des organisations membres, M^{me} Petrova indique que le CCS se borne à coordonner le travail de nombreuses entités ayant des responsabilités propres en ce qui concerne l'établissement de rapports à l'intention d'entités intergouvernementales. Le plan de travail des organisations membres du CCS est disponible en ligne; elles seront informées qu'il leur est demandé de faire preuve de plus de transparence en la matière. Le CCS peut cependant responsabiliser davantage chaque organisation en ce qui concerne la suite donnée aux demandes et l'application des décisions de principe. En tant que mécanisme stratégique de coordination internationale au plus haut niveau au sein du système des Nations Unies, le CCS doit garantir la transparence et le respect du principe de responsabilité aux plus hauts échelons, conformément à la résolution sur l'examen quadriennal complet.

42. Le Réseau ressources humaines du Comité de haut niveau sur la gestion a coordonné les travaux effectués par le système des Nations Unies en coopération avec la Commission de la fonction publique internationale. Il appuie également l'examen en cours des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun au personnel recruté sur le plan local et au personnel de terrain.

43. Le CCS veille à ce que l'indivisibilité des objectifs de développement durable reste au cœur de l'action du système des Nations Unies, notamment dans les domaines de la paix et de la sécurité. Le système doit concentrer ses efforts sur la prévention, le renforcement de la résilience, la recherche de solutions aux nouveaux défis posés par la menace terroriste et l'adaptation à l'évolution du multilatéralisme.

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement

1) Transport des marchandises dangereuses (E/2017/53)

44. **M. Kervalla** (Chef de la section des marchandises dangereuses et des cargaisons spéciales, Division des transports durables, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe), s'exprimant par visioconférence depuis Genève, présente le rapport du Secrétaire général sur les

travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (E/2017/53). Créé en 1953, le Comité d'experts a pour mission de formuler des recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, qui sont mises à jour tous les deux ans en tenant compte des avancées technologiques et des nouveaux défis en matière de sécurité ou de sûreté. Elles sont pour la plupart transposées efficacement dans le droit national par les pays ayant des intérêts économiques importants dans le domaine du transport international de marchandises dangereuses. Ces recommandations sont aussi appliquées par les organisations internationales qui sont dépositaires des traités multilatéraux concernant l'acheminement de marchandises dangereuses par des modes de transport particuliers et administrent les instruments juridiques pertinents.

45. Ces recommandations servent de base à l'amélioration de la sécurité du transport des matières dangereuses et à l'harmonisation des règles nationales et internationales régissant les divers modes de transport. Elles ont donc d'importantes incidences non seulement sur l'amélioration de la sécurité, mais aussi sur le développement économique grâce à la facilitation du commerce.

46. Le mandat du Comité a été étendu en 1999 au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques en réponse aux objectifs dans le domaine de la sécurité chimique fixés au chapitre 19 d'Action 21. Le travail du Comité ne se limite donc pas au transport mais englobe tous les autres secteurs connexes, tels que la distribution, l'utilisation et le stockage de produits chimiques, la sécurité sur le lieu de travail et la protection de l'environnement. La mise en place globale du système général harmonisé a permis d'améliorer la sécurité chimique et a été bénéfique sur le plan économique grâce à l'harmonisation et à la facilitation du commerce.

47. Le rapport du Secrétaire général contient des informations détaillées sur l'application de la résolution 2015/7 du Conseil économique et social. On notera en particulier la publication dans les six langues officielles de la dix-neuvième édition révisée des Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses : Règlement type, de la sixième édition révisée des Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses : Manuel d'épreuves et de critères et de la sixième édition révisée du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

48. L'Organisation maritime internationale, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe ont déjà modifié leurs instruments juridiques relatifs au transport des marchandises dangereuses afin de donner effet aux nouvelles dispositions recommandées. En conséquence, de nombreux pays ont aussi mis à jour leur législation relative au transport à l'échelle nationale. Le secrétariat du Comité a, comme demandé précédemment, recueilli les coordonnées des autorités compétentes chargées de faire respecter la réglementation nationale applicable au transport des marchandises dangereuses et de celles chargées d'approuver les modèles type d'emballages et d'autoriser l'apposition de la marque de certification de l'Organisation des Nations Unies. Les informations fournies par les États Membres peuvent être consultées sur le site Web de la Commission à l'adresse indiquée dans le rapport; malheureusement, tel n'a pas été le cas de tous les États. Le secrétariat a par ailleurs recueilli des informations sur l'application effective du système général harmonisé dans le monde : 72 pays, dont les principaux producteurs de produits chimiques, commencent ou continuent à le mettre en place.

49. La troisième partie du rapport est consacrée aux travaux du Comité d'experts durant la période biennale 2015-2016. Le Comité a invité le Conseil à prier le Secrétaire général de publier les nouvelles recommandations, d'inviter les gouvernements et organisations concernées à tenir compte de ces recommandations et à fournir un retour d'information. La quatrième partie comprend le programme de travail et le calendrier des réunions pour la période biennale 2017-2018. Le Conseil est invité à approuver le programme de travail en adoptant le projet de résolution figurant dans la section I du rapport.

Projet de résolution intitulé « Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques »

50. **La Présidente** invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution figurant dans la section I du rapport (E/2017/53).

51. *Le projet de résolution est adopté.*

Point 10 de l'ordre du jour : Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil lors de sa session de fond

Point 11 de l'ordre du jour : Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies
(A/72/75-E/2017/56)

52. **M^{me} Petracci** (Économiste hors classe, Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies (A/72/75-E/2017/56), dit que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) a demandé d'accélérer la mise en œuvre du développement durable afin d'éliminer la pauvreté. Les institutions des Nations Unies chargées du développement doivent s'assurer de la cohérence de leurs programmes et politiques de développement durable.

53. Dans l'appel à l'intégration plus complète des trois dimensions du développement durable dans les travaux du système des Nations Unies, le Secrétaire général a été prié de continuer à rendre compte à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des progrès réalisés à cet égard.

54. Conformément à cette demande, le rapport examine la question de l'intégration des différentes dimensions du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, programme universel et porteur de changement. Les objectifs de développement durable étant étroitement liés et indissociables, les progrès vers un objectif donné vont nécessairement de pair avec des progrès vers tous les autres. Le rapport s'appuie sur les conclusions de ses quatre versions précédentes et souligne que les objectifs sont au cœur du Programme 2030. Les organismes des Nations Unies sont conscients de l'importance du caractère intégré et global du Programme et façonnent leurs plans et programmes stratégiques en conséquence. Les liens entre efforts de développement durable et progrès dans les domaines des affaires humanitaires et de la paix et la sécurité sont également notés dans le rapport.

55. Le rapport fait le point sur les efforts faits par les organismes des Nations Unies pour intégrer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans leurs programmes, notamment par le processus de planification stratégique, l'élaboration de directives actualisées et d'outils à l'usage des équipes de pays des Nations Unies, ou encore par l'appui aux États Membres qui souhaitent présenter à titre facultatif des rapports sur leurs progrès sur la voie des objectifs de développement durable.

56. Le rapport traite également de la façon dont le système des Nations Unies s'emploie à rendre ses propres installations et opérations de gestion plus durables. Bien qu'il ne contienne pas de recommandations particulières, il reconnaît la nécessité de renforcer une approche des objectifs de développement durable à l'échelle du système, conformément à la résolution sur l'examen quadriennal complet.

57. **M^{me} Arrieta Mungia** (Observatrice du Mexique) dit qu'une approche transversale de l'action du système des Nations Unies pour le développement et de l'évaluation de ses effets est nécessaire pour parvenir à concrétiser les trois piliers du développement durable et à réaliser les objectifs de développement durable. Le rapport réaffirme que les objectifs sont universels, intégrés et indivisibles, de sorte que les progrès vers un objectif donné vont nécessairement de pair avec des progrès vers tous les autres. La délégation mexicaine a pour priorité de conserver une vision globale, afin de garantir la cohérence des politiques d'ordre social, économique et environnemental concernant le développement durable, ainsi qu'une meilleure coordination des activités des entités du système des Nations Unies pour le développement.

58. Le Mexique appelle tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies à revoir leurs structures, mesures, plans stratégiques et programmes à l'échelle des pays pour les harmoniser avec les objectifs du nouveau cadre de développement durable, tout en restant axés sur les droits de l'homme, l'inclusion sociale, l'égalité et la prise en compte de la problématique hommes-femmes et en œuvrant à éliminer les causes profondes des conflits et des crises dans le monde.

59. Cette approche holistique ne peut être adoptée et mener à une paix durable que grâce à la concrétisation des trois piliers du développement durable et la réalisation des 17 objectifs de développement durable, en gardant à l'esprit leur lien avec la réduction des risques de catastrophe et l'action humanitaire. Le Mexique se réjouit de la création d'une nouvelle version du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui vise à mobiliser le système entier afin de parvenir à une paix durable dans les pays touchés par des conflits, conformément aux résolutions pertinentes.

60. **M. Aguirre Vacchieri** (Chili) dit qu'il est important que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies prennent en compte les priorités de

chaque pays lorsqu'il est question des trois piliers du développement durable.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite)
(E/2017/L.23)

Projet de décision E/2017/L.23 intitulé « Réunion du Conseil économique et social sur la question du passage de la phase des secours aux activités de développement »

61. **La Présidente** invite le Conseil à se prononcer sur le projet de décision intitulé « Réunion du Conseil économique et social sur la question du passage de la phase des secours aux activités de développement » (E/2017/L.23). Le projet de décision n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

62. *Le projet de décision est adopté.*

La séance est levée à 11 h 40.